

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES  
MRC LES BASQUES**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Trois-Pistoles tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville le **9 mai 2022** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney  
Siège #2 - Claudia Lagacé  
Siège #3 - Johanne Beaulieu  
Siège #4 - Yannick Ouellet  
Siège #5 - Éric Belzile  
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Philippe Guilbert. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier et Nancy Dubé, greffière et directrice générale adjointe.

Quatre (4) contribuables assistent à la réunion.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**14427**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

Séance ordinaire du **9 mai 2022**

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu,  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

**ADOPTÉE**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2022**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Approbation des déboursés du mois d'avril 2022**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**6.1 - Dépôt d'une pétition des élèves de l'école secondaire de Trois-Pistoles concernant l'état d'urgence climatique**

**6.2 - Projet de prolongement de l'autoroute 20**

**6.3 - Dépôt d'une demande de subvention au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)**

- 6.4 - Approbation des états financiers de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles
- 6.5 - Autorisation de signature de deux baux de location avec la Coop Kayak
- 6.6 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels - Marc Fraser, consultant
- 6.7 - UMQ, programme d'assurances des OBNL

## 7 - RÈGLEMENTS

- 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 870 « Règlement régissant les camions-restaurants »
- 7.2 - Adoption du règlement no 869 « Règlement décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques »

## 8 - TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 - Autorisation de passage dans différentes rues de la ville- Jour de la Terre
- 8.2 - Autorisation de passage dans différentes rues de la ville- Course lumineuse
- 8.3 - Indexation des taux de location de la machinerie et des équipements pour l'année 2022

## 9 - INCENDIE

- 9.1 - Nomination de deux capitaines au Service des Incendies
- 9.2 - Ramonage de cheminée pour la saison 2022

## 10 - URBANISME

- 10.1 - Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme
- 10.2 - Demande de dérogation mineure : 604 rue des Cèdres
- 10.3 - Demande de dérogation mineure : 285, rue Martin
- 10.4 - Démolition du 30 rue Martel

## 11 - LOISIRS

- 11.1 - Demande d'aide financière - Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles
- 11.2 - Demande d'aide financière- Baseball Senior
- 11.3 - Dépôt d'un projet au fonds de soutien aux projets structurants 2022 de la MRC des Basques

## 12 - AUTRES SUJETS

## 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14428

### 3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2022

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 4 - FINANCES

14429

### 4.1 - Approbation des déboursés du mois d'avril 2022

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er avril au 30 avril 2022 au montant de 1 295 631.22 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er au 30 avril 2022 au montant de 1 295 631.22 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

## 5 - CORRESPONDANCE

### 6 - DIRECTION GÉNÉRALE

14430

#### 6.1 - Dépôt d'une pétition des élèves de l'école secondaire de Trois-Pistoles concernant l'état d'urgence climatique

**CONSIDÉRANT QUE** le vendredi 22 avril dernier, avait lieu le jour de la terre;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette journée, le Comité environnement de l'école secondaire de Trois-Pistoles a organisé une marche dans les rues de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette marche, le Comité environnement de l'école secondaire a déposé au maire de la Ville de Trois-Pistoles, Monsieur Philippe Guilbert et Monsieur Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques, une pétition de quatre-vingt-neuf (89) noms, libellée comme suit « Tous les indicateurs scientifiques montrent que nous marchons à grand pas vers une catastrophe appelée bouleversement climatique abrupt et irréversible qui menace la civilisation et la vie. C'est pourquoi nous, signataires de cette pétition, demandons à monsieur Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques et Monsieur Philippe Guilbert, maire de Trois-Pistoles, de déclarer un ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE et d'agir en la considérant lors de la prise de futures décisions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles reconnaît l'importance de la lutte aux changements climatiques;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles accepte positivement la pétition déposée par le Comité environnement de l'école secondaire de Trois-Pistoles;

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles reconnaît l'état d'urgence climatique;

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles prendra en considération l'urgence climatique dans sa prise de décisions.

### **ADOPTÉE**

14431

#### **6.2 - Projet de prolongement de l'autoroute 20**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a fait l'annonce que l'étude du prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski est de nouveau inscrite dans le Plan québécois des infrastructures (PQI);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit être évalué et doit présenter l'ensemble des options possibles et bien présenter les risques environnementaux d'un tel projet et doivent être exposés à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les consultations au bureau d'audience publique en environnement (BAPE) ont déjà été réalisées pour le tronçon Notre-Dame-des-Neiges à Trois-Pistoles pour la réalisation du prolongement de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport date de 2006 et qu'une mise à jour est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 132 doit être améliorée indépendamment du projet de prolongement de l'autoroute 20;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles demande au gouvernement du Québec d'inclure le tronçon Notre-Dame-des-Neiges-Trois-Pistoles dans le mandat du BAPE pour l'étude du projet de prolongement de l'autoroute 20;

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles demande au gouvernement du Québec de débiter la réfection de la route 132 le plus rapidement possible pour atténuer les enjeux de sécurité et de considérer l'amélioration de la route 132 comme alternative au projet de prolongement de l'autoroute 20;

**QUE** cette résolution soit acheminée au député provincial Monsieur Denis Tardif, au bureau du premier ministre Monsieur François Legault et au bureau du ministre des Transports Monsieur François Bonnardel.

### **ADOPTÉE**

14432

#### **6.3 - Dépôt d'une demande de subvention au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de ville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PACIM) pour la réfection de l'hôtel-de-ville situé au 5, rue Notre-Dame Est.

**QUE** la directrice générale, madame Pascale Rioux, est autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE**

14433

**6.4 - Approbation des états financiers de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles a reçu ses états financiers pour l'exercice financier qui se terminait le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles verse une quote-part à cette Régie intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve les états financiers de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et les Escoumins pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

14434

**6.5 - Autorisation de signature de deux baux de location avec la Coop Kayak**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire du quai éperon et attendu que la Coop de kayak de mer des îles désire utiliser, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre, un emplacement sur le quai éperon pour offrir des services liés au kayak de mer et à la planche à pagaie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités de la Coop sont autorisées par le règlement de zonage et sont compatibles avec les autres activités présentes au quai;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire du lot 5 225 902 comprenant notamment le Parc de l'aventure basque en Amérique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot comprend également un bâtiment abritant le siège social de la Coop de kayak de mer des îles situé au 60 rue du Parc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Steve Cote  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise et entérine la signature par Monsieur Philippe Guilbert, maire, et Madame Pascale Rioux, directrice générale, d'un bail de location d'un emplacement au quai éperon avec la Coop de kayak de mer des îles; le coût de location est de 400 \$ (plus les taxes applicables) pour la saison 2022.

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise et entérine la signature par Monsieur Philippe Guilbert, maire, et Madame Pascale Rioux, directrice générale, d'un bail de location d'un terrain supportant le siège social de la Coop de kayak de mer des îles; le coût de location est de 578.90\$ incluant les taxes applicables et la taxe de service pour les vidanges pour la saison 2022.

#### **ADOPTÉE**

**14435**      **6.6 - Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels  
- Marc Fraser, consultant**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de ville désire être accompagné afin d'établir un plan stratégique de développement pour la Ville de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service déposé par Monsieur Marc Fraser au montant de deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (2295\$) plus les frais inhérents et les taxes applicables répond adéquatement aux besoins exprimés par les membres du Conseil de ville ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil de Ville de Trois-Pistoles accepte cette offre de service au montant de deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (2295\$) plus les frais inhérents et les taxes applicables;

**QUE** le conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise Madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs cette offre de service déposée par Monsieur Marc Fraser, consultant en gestion des organisations.

#### **ADOPTÉE**

**14436**      **6.7 - UMQ, programme d'assurances des OBNL**

**CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Union des municipalités du Québec (UMQ) procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la municipalité de Brossard à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

<b>Numéro de police</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>
<b>OBNL-000803</b>	Corp. du centre de Conditionnement physique des Basques	111 rue de l'Aréna
<b>OBNL-000804</b>	Corp. de la Maison de jeunes de Trois-Pistoles	15 rue Notre-Dame Est
<b>OBNL-002300</b>	Maison de la Famille des Basques	340 rue Jean Rioux
<b>OSBL-0101930</b>	Centre d'Action bénévole des Basques	169 rue Notre-Dame Ouest
<b>OSBL-0102485</b>	Télévision communautaire des Basques et du Haut-Pays	15 rue Notre-Dame Est, local 307
<b>OSBL-0103231</b>	Cuisine Collective 'Croc-Ensemble' des Basques	25 rue Pelletier
<b>OSBL-0103018</b>	Centre d'alphabétisation des Basques inc.	15, rue Notre-Dame Est, local 308
<b>OSBL-200565</b>	Périscope des Basques	15, rue Notre-Dame Est
<b>OSBL-201074</b>	CLUB RICHELIEU TROIS-PISTOLES INC.	50 2e rang ouest
<b>OSBL-201135</b>	CLUB DE BASEBALL SENIOR DE TROIS-PISTOLES	625, rue d'Amours
<b>OSBL-0103347</b>	Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB)	50, rue Notre-Dame Ouest, bureau 8
<b>OSBL-0103353</b>	L'oeil de la tempête	158, Notre-Dame Ouest
<b>OSBL-0103429</b>	Marché Public des Basques	400-2 Jean Rioux
<b>OSBL-0103531</b>	Les Amis de l'art de Trois-Pistoles inc.	168 rue Notre-Dame Est
<b>OSBL-0103584</b>	Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles	363 rue Vézina

**ADOPTÉE**

## 7 - RÈGLEMENTS

### 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 870 « Règlement régissant les camions-restaurants »

Monsieur Éric Belzile, conseiller, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement no 870 régissant les camions-restaurants sur son territoire. Ce règlement aura pour objet, notamment, de régir l'utilisation des camions-restaurants opérés sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles. Conformément à la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante, par le conseiller et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

14437

### 7.2 - Adoption du règlement no 869 « Règlement décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques »

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles désire réaliser des travaux pour la réfection de la piscine régionale des Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles ne dispose pas de tous les fonds nécessaires pour réaliser les travaux requis et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Monsieur Éric Belzile lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 556, alinéa 4, de la Loi sur les cités et villes, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT** la lettre de la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, datée du 29 janvier 2021 confirmant une aide financière de 2 965 161 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le règlement no 869 abrogeant le règlement no 868 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 4 600 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**ADOPTÉE**

## 8 - TRAVAUX PUBLICS

14438

### 8.1 - Autorisation de passage dans différentes rues de la ville- Jour de la Terre

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation de passage a été déposé le 20 avril 2022 par les représentants du Comité environnement de l'École secondaire de Trois-Pistoles afin de permettre aux étudiants de l'institution de faire une activité de sensibilisation (marche dans les rues) pour souligner le Jour de la Terre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues mentionnées dans le tracé de la marche déposé le 20 avril 2022 ont été utilisées afin d'effectuer cette activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de demande exige une résolution du conseil et que la Ville de Trois-Pistoles a avisé par écrit le responsable de la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles entérine la décision prise le 20 avril dernier afin de permettre aux étudiants de l'École secondaire de Trois-Pistoles de tenir leur activité de sensibilisation pour souligner le Jour de la Terre.

**ADOPTÉE**

14439

**8.2 - Autorisation de passage dans différentes rues de la ville- Course lumineuse**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation de passage a été déposé le 27 avril 2022 par les représentants de COSMOSS les Basques afin d'organiser une course lumineuse dans le cadre des Fêtes du 325<sup>e</sup> de la Ville de Trois-Pistoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se tiendra le 3 juin prochain à la tombée du jour, vers 20 H 30;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues mentionnées dans le tracé déposé le 27 avril 2022 seront utilisées afin d'effectuer cette activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de demande exige une résolution du conseil et que la Ville de Trois-Pistoles a avisé par écrit le responsable de la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Steve Cote  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles entérine cette demande afin de permettre la tenue de l'activité le 3 juin prochain.

**ADOPTÉE**

14440

**8.3 - Indexation des taux de location de la machinerie et des équipements pour l'année 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement no 818-1 concernant la tarification de la machinerie et des équipements municipaux a été adopté le 13 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'actualiser la tarification de la machinerie, des équipements et de la main-d'œuvre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles accepte la tarification révisée au taux de 2022, tel que présenté.

	<b>Taux de location 2022</b>
<b>Personnel utilisé</b>	
Employé (pendant son horaire normal de travail)	41.62 \$
Employé (temps supplémentaire, taux 1,5)	62.43 \$
Employé (temps supplémentaire, taux double)	83.24 \$
Directeur des travaux publics	46.49 \$
	<b>Taux de location 2022</b>
<b>Machinerie ou équipement (item)</b>	Avec indexation
Chargeur Cat 938 G 2006	89.40 \$
Avec gratte et aile de côté	96.90 \$
Avec souffleuse	215.40 \$
Balai mécanique aspirateur	134.18 \$
Niveleuse Cat 140 H 2004	110.90 \$
Avec aile de côté	115.28 \$
Rétrocaveuse 480 SN 2022	71.60 \$
Camion 10 roues (tarif incluant employé conducteur)	99.18 \$
Avec équipements à neige	110.46 \$
Camion 6 roues 4x4 (tarif incluant employé conducteur)	66.11 \$
Avec équipements à neige	77.39 \$
Camionnette 1 tonne	29.32 \$
Autre camionnette (pick-up)	24.81 \$
Petit tracteur	22.06 \$
Rouleau compacteur	24.60 \$
Plaque vibrante 16 x 17 pouces ou plus petite	11.00 \$
Autre plaque vibrante plus grande	14.09 \$
Remorque 14 000 lbs	17.05 \$
Autre remorque	14.65 \$
Génératrice 5000 watts	9.58 \$
Autre génératrice de puissance plus grande	11.28 \$
Autre génératrice de puissance moindre	5.07 \$

Pompe à eau (2 pouces), à essence	8.46 \$
Pompe à eau (2 pouces), électrique	4.51 \$
Compresseur	37.20 \$
Machine à dégeler	33.83 \$
Unité hydraulique avec pompe à eau (4 pouces)	16.50 \$
Unité hydraulique avec marteau planteur	16.50 \$
Scie mécanique (à chaîne) 20 pouces ou plus	5.07 \$
Autre scie mécanique (à chaîne) moindre	4.51 \$
Scie pour couper l'asphalte	11.28 \$
Petite scie à béton et asphalte	5.63 \$
Perceuse électrique	6.77 \$
Perceuse à gaz	6.20 \$
Détecteur de fuite électronique	12.40 \$
Détecteur de fuite manuel	4.51 \$
Détecteur de métal	3.38 \$
Caméra pour inspection de réseau	18.15 \$
Marteau de démolition	5.63 \$
Instrument de calcul débit Pitot	11.28 \$
Niveau au laser	8.46 \$
Ciseau lift	21.43 \$
Caisson d'excavation pour tranchée	110.00 \$
Liant (colle) pour enrobés bitumineux	11.28 \$

## ADOPTÉE

### 9 - INCENDIE

14441

#### 9.1 - Nomination de deux capitaines au Service des Incendies

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Incendies de la Ville de Trois-Pistoles est présentement en restructuration;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'affichage interne du poste de capitaine poste temporaire temps plein, deux (2) des trois (3) lieutenants ont déposé leur candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection composé de deux (2) directeurs de Service des Incendies expérimentés ont déposé leurs recommandations à la suite du processus de dotation du personnel;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles embauche Monsieur Alex Leclerc et Monsieur Raphaël Bastille au poste de capitaine au Service des Incendies de la Ville de Trois-Pistoles et que ces employés sont soumis à une période de probation d'une durée de six (6) mois;

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles mandate Madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec ces deux (2) employés.

### **ADOPTÉE**

14442

#### **9.2 - Ramonage de cheminée pour la saison 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de service datée du 7 mars 2022 a été déposée par « Service de ramonage M. Ouellet Enr. » pour effectuer le nettoyage et l'inspection des cheminées sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du règlement n° 697 ayant pour objet de réglementer l'inspection et le ramonage des cheminées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles retienne les services de l'entreprise « Service de ramonage M.Ouellet Enr. » afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2022;

**QUE** les coûts chargés aux contribuables (clients) soient les suivants :

- Inspection de la cheminée seulement : 25 \$ (taxes incluses);
- Ramonage, ramassage des résidus et inspection : 55 \$ (taxes incluses);
- Ramonage, ramassage des résidus et inspection pour les maisons mobiles : 50 \$ (taxes incluses) ;
- Frais de déplacement supplémentaire de 10 \$ si le ramoneur doit faire plus d'un déplacement à une même résidence;
- Frais supplémentaire de 20 \$ pour tout ramonage effectué après le 30 septembre 2022.

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

### **ADOPTÉE**

#### **10 - URBANISME**

14443

##### **10.1 - Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenu le 3 mai 2022 a été déposé aux membres du Conseil de ville.

14444

##### **10.2 - Demande de dérogation mineure : 604 rue des Cèdres**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été produite afin d'autoriser l'agrandissement d'un garage de 1.5 mètres par 3 mètres à l'avant de la construction existante;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du garage va permettre au propriétaire d'installer une porte de garage au bâtiment existant et de stationner à l'intérieur de celui-ci son véhicule récréatif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie du terrain de l'immeuble est restreinte;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde la dérogation demandée et rende celle-ci réputée conforme en ajoutant les recommandations suivantes : le petit cabanon situé aux abords du garage doit être enlevé sur le terrain de l'immeuble ; des plans doivent être présentés à l'inspecteur en bâtiment avant l'émission du permis et finalement, s'assurer d'utiliser les bons matériaux afin d'améliorer l'aspect visuel du garage.

**ADOPTÉE**

14445

**10.3 - Demande de dérogation mineure : 285, rue Martin**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été produite afin d'autoriser l'agrandissement de la galerie et du balcon avant de la résidence qui sont dérogatoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement projeté fait partie d'un projet global de restauration de la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique (aucune obstruction dans le triangle de visibilité);

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde la dérogation demandée et rende celle-ci réputée conforme en ajoutant la recommandation suivante: la végétation du terrain doit être aménagée comme les plans déposés lors de la présentation de la demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

14446

**10.4 - Démolition du 30 rue Martel**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de démolition pour l'immeuble situé au 30 rue Martel a été déposée au bureau du service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de préservation du patrimoine bâti a siégé et a déposé ses recommandations aux membres du Conseil de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le locataire des lieux a reçu une lettre enregistrée le 2 mars 2022, tel que stipulé dans le règlement numéro 863 de la Ville de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la demande de démolition a été publié dans le journal Info-Dimanche, le 13 avril dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune opposition à la démolition de ces bâtiments a été déposé par écrit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble ne possède pas de statut patrimonial reconnu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble ne possède que peu ou pas d'intérêt architectural selon la MRC Les Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** la famille qui habite l'immeuble a été relocalisée par le promoteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecture du projet proposé par le promoteur s'intègre bien dans le quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du terrain proposé est adéquat et s'harmonise avec le quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'effet du projet sur la qualité de vie est positif;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une pénurie de logement majeure à Trois-Pistoles;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Yannick Ouellet  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise l'émission du permis de démolition pour les bâtiments situés au 30 rue Martel.

**QU'**une garantie monétaire équivalant au coût des travaux de démolition soit exigée au promoteur du projet avant d'effectuer la démolition.

**QUE** le projet proposé par le promoteur soit réalisé un an suivant la démolition du bâtiment.

### **ADOPTÉE**

#### **11 - LOISIRS**

14447

##### **11.1 - Demande d'aide financière - Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été déposée à la Ville de Trois-Pistoles par l'organisme « La Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles Inc. »

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière servira à défrayer une partie du coût de loyer de l'organisme pour l'année financière 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Maurice Vaney  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles accorde un montant de sept milles (7000\$) dollars afin de soutenir financièrement l'organisme « La Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles Inc. ».

### **ADOPTÉE**

#### **14448 11.2 - Demande d'aide financière- Baseball Senior**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de financement a été déposé par le Club de baseball senior de Trois-Pistoles pour la saison 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles désire soutenir les clubs sportifs de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de ville sont d'avis d'accorder une aide financière de trois mille dollars (3000 \$) pour la saison 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant couvrira les coûts de location exigibles du terrain de baseball et la différence sera octroyée pour les dépenses d'opérations;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles octroie une aide financière au montant de trois mille dollars (3000 \$) au Club de baseball senior de Trois-Pistoles.

### **ADOPTÉE**

#### **14449 11.3 - Dépôt d'un projet au fonds de soutien aux projets structurants 2022 de la MRC des Basques**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques tenait un appel de projets pour le Fonds de soutien aux projets structurants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles désire faire la réalisation des activités reliées à l'histoire et au patrimoine dans le cadre des Fêtes du 325<sup>e</sup> de la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Claudia Lagacé  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Monsieur Nelson Archambault, agent de développement, à déposer la demande d'aide financière à la MRC des Basques au montant de cinq milles dollars (5000 \$);

**QUE** le Conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise Monsieur Nelson Archambault, agent de développement, à signer la convention du fonds de soutien aux projets structurants pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

### **ADOPTÉE**

#### **12 - AUTRES SUJETS**

#### **13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question de la part de l'assistance.

**14450 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Éric Belzile  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** la séance soit levée. Il est 19h49.

---

Philippe Guilbert, maire

---

Nancy Dubé, greffière